

**Rapport de la commission des bâtiments et de l'énergie du 29 mai 2024**

Rapporteur : Johan MARTENS

**PE 338 – 24.03 POUR LA SÉCURITÉ ET LA QUALITÉ DES INSTALLATIONS ET DU MATÉRIEL À L'ÉCOLE DE CHÂTELAINE**

Les pétitionnaires sont trois membres du comité de l'association des parents d'élèves des écoles de Châtelaine et de Bourquin (APECB), Mme Caroline BRUCHEZ FERRERO, co-présidente, Mme Aissatou DIALLO, membre du comité, et Mme Ivonne LUNA, membre du comité.

Informée par les maîtresses de l'école Châtelaine de l'accident survenu le 31 octobre 2023 (chute d'un poteau soutenant les barres fixes au plafond), l'APECB s'inquiète du risque de la vétusté de l'école pour la sécurité des élèves et a décidé de se mobiliser avec la pétition PE 338 – 24.03.

La pétition a été rédigée mi-novembre, en ligne, et par signatures de manière conventionnelle. Celle-ci porte en premier lieu sur la sécurité des installations, puis elle demande de débloquer un budget extraordinaire afin d'avoir à minima un matériel de base complet et plus récent.

Les parents d'élèves et le corps enseignant demandent que des améliorations soient apportées dans la cour de l'école de Châtelaine, par exemple, un nouveau panier de basket (attendu depuis 5 ans). La cour de l'école étant actuellement principalement dédiée au football, elle est accaparée par les plus grands.

Le maître de sports de l'école de Châtelaine est très investi dans ses fonctions et, par manque d'infrastructure, il ne peut pas remplir le programme de gymnastique. Si la situation devait changer pour un autre maître, moins investi, la situation pourrait empirer.

Le problème ne porte pas uniquement sur la salle de gymnastique du bâtiment : une fille de 7 ans a donné un coup dans une vitre au parasolaire, et la vitre s'est cassée. Il faudrait revoir le bâtiment et faire le nécessaire. De plus, il a aussi été remarqué des rats dans l'école.

L'APECB indique que, chaque été, une analyse est faite de toutes les salles de sport. Cela n'a pas été suffisant pour prévenir l'accident mentionné dans la pétition. L'analyse des structures est-elle suffisante ? L'APECB n'a pas les détails techniques concernant l'accident, mais il n'y a pas eu de soupçons de mauvaise utilisation. Proposition est faite à la Commune d'envoyer des experts du bâtiment afin de voir ce qui est faisable. Il faut améliorer le matériel sans attendre qu'il y ait un autre incident.

Des commissaires (VERT.E.S et SOC) apportent leur soutien à la pétition comme un mécanisme de communication efficace et indiquent que la Commune va prendre leurs préoccupations au sérieux.

Un commissaire (UDC) demande une liste des problèmes aux pétitionnaires afin de la transmettre aux experts comme base de travail.

Des commissaires (ALTERNATIVE, MCG et SOC) proposent l'envoi de la pétition à l'administration en premier lieu afin, comme demandé, d'effectuer un diagnostic du matériel de la salle de gymnastique. C'est le rôle des experts de faire les contrôles. Des améliorations en découleront si nécessaire. Le sujet du matériel sportif (ballons, etc.) peut être traité dans un deuxième temps. Ce n'est pas aux pétitionnaires de prendre la responsabilité pour ce qu'il y aurait à faire.

Suite au départ des pétitionnaires, des commissaires (SOC) proposent d'envoyer la pétition au Conseil administratif afin d'établir un budget pour effectuer les travaux, si nécessaire.

M. BUSCHBECK, Maire, souligne qu'il y a trois éléments demandés dans la pétition : la sécurité, la vétusté du matériel de sport et la vétusté de l'école.

Concernant l'accident, tout le monde est solidaire. Le Conseil administratif a pris contact avec la directrice de l'école, afin de faire le suivi nécessaire. L'incident a déjà fait l'objet d'une question écrite (QE 298). L'administration a répondu que des vérifications du matériel se font chaque année, selon les normes BPA. Ces contrôles sont normés et ce n'est pas à l'administration de les vérifier. Les raisons de l'accident, qui a eu lieu quelques semaines avant la vérification du matériel, ne sont pas connues. Il est possible que le matériel ait été mal utilisé. De plus, c'est le DIP qui décide du matériel à disposition dans les salles de gymnastique des écoles. La Ville de Vernier doit accéder aux demandes du DIP, dans la limite de ses budgets.

L'école de Châtelaine est une école patrimoniale. La salle de gymnastique est trop petite par rapport aux normes actuelles, car elle a été conçue à une autre époque. Elle est âgée, mais en bon état et encore aux normes. Vu les contraintes patrimoniales, refaire une salle de gymnastique plus grande coûterait entre CHF 10 et 20 millions.

Il comprend très bien la pétition car elle permet de se confronter à la réalité de cette école. La réponse à la question écrite QE 298 a été transmise à son autrice (membre de l'APECB). Elle n'enlève rien au traumatisme de l'incident.

Concernant la présence des rats à Châtelaine, en diminution depuis deux ans, leur traitement est difficile avec les enfants (danger des poisons). Leur apparition est due aux travaux sur le chemin De-Maisonneuve, qui les a fait ressortir des égouts.

Si la commission décide d'envoyer la pétition au Conseil administratif, pour faire entendre les inquiétudes des pétitionnaires, elle devrait le faire avec des recommandations. Par exemple : le rafraîchissement de la salle de gymnastique et l'augmentation de la ligne budgétaire pour le renouvellement du matériel de gymnastique afin que toutes les demandes puissent être satisfaites. (NB. Normes du DIP)

Un commissaire (SOC) revient sur l'établissement d'un diagnostic afin de savoir s'il y a vraiment un problème. Quant à mettre la salle aux normes, il faudrait construire une autre salle de sport. La salle est exiguë mais le bâtiment est historique. Il n'est pas possible d'avoir tout ce qu'il y a à l'Étang à Châtelaine, ou alors il faudrait reconstruire une salle.

Un commissaire (VERT.E.S) propose la recommandation suivante : « *Accepter un dépassement pour le renouvellement du matériel à titre exceptionnel aux écoles* ».

Un commissaire (SOC) propose également de reprendre la première invite de la pétition. « *Établir un diagnostic des installations et du matériel à disposition pour les cours* ».

La Présidente (VERT.E.S) propose de voter ensemble les deux recommandations proposées.

**La Présidente (VERT.E.S) passe au vote des recommandations, qui sont approuvées par 11 OUI (3 SOC, 2 VERT.E.S, 1 LE CENTRE-VERT'LIBÉRAUX, 2 MCG, 1 ALTERNATIVE, 1 PLR et 1 UDC), soit l'unanimité.**

**La Présidente (VERT.E.S) passe au vote de l'envoi de la PE 338 – 24.03, Pour la sécurité et la qualité des installations et du matériel à l'École de Châtelaine, au Conseil administratif, avec les recommandations, qui est approuvé par 11 OUI (3 SOC, 2 VERT.E.S, 1 LE CENTRE-VERT'LIBÉRAUX, 2 MCG, 1 ALTERNATIVE, 1 PLR et 1 UDC), soit l'unanimité.**